Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260923-D202609233-DE

INZINZAC LOCHRIST

Délibération du Conseil municipal

Conseil municipal du 23 Septembre 2026

La séance du Conseil municipal est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire, Jérôme MEUNIER.

Présents :	Jérôme MEUNIER, Laurent KRUST, Brigitte LE VAILLANT, David NATUS, Karine RIVALLAIN, Mikaël CANO, Stéphane PLUNIAN, Aurore BRACQ, Gaëlle CHESNEL, Virginie LE LIBOUX, Céline LE GOFF, Philippe LE CALLONNEC, Ghislaine HUBY CISSOU, Sammy GAUTIER, Hippolyne LE MEUR, François BLAYO, Francette CHAULOUX, Gérard LE FRAPPER, Steve LOIZON, Delphine DANIEL, Patrick CARLET, Betty BARGUIL, Thierry LE TOUZO, Stéphane PIGACHE, Virginie LE GARREC Philippe FINET
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :	Nathalie DOUCET, Sylvain JEHANNO, Armelle NICOLAS,
Absent(s) excusé(s) :	0
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Date de convocation du Conseil municipal :	09 septembre 2026
Secrétaire de séance :	Stéphane PLUNIAN

3- ENFANCE – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL « LES P'TITES GRENOUILLES »

Dans le cadre de sa politique petite enfance, la commune a construit une Maison de l'enfance. Cette structure accueille le Relais Assistants Maternels, le Lieu Accueil Enfants Parents, les services administratifs du Pôle éducation, enfance, jeunesse et un service aux familles : le multi-accueil « Les P'tites Grenouilles ».

Cet établissement d'accueil du jeune enfant a ouvert le 31 août 2020 et dispose de 24 places pour les enfants de 0 à 4 ans.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260923-D202609233-DE

Pour permettre le fonctionnement du multi-accueil, la commune doit répondre à certaines dispositions réglementaires et déposer son règlement de fonctionnement modifié auprès du Conseil départemental.

Le règlement de fonctionnement précise les modalités d'accueil ainsi que la relation aux familles, les conditions d'admissions, d'inscriptions, les règles de vie quotidienne et les conditions de la participation financière des familles (Règlement de fonctionnement en annexe).

Considérant la nécessité d'actualiser le règlement de fonctionnement du multi-accueil « Les P'tites Grenouilles » afin de prendre en compte les évolutions intervenues dans son fonctionnement,

Vu la délibération du 06 juillet 2020
Vu la délibération du 26 Septembre 2022
Vu l'avis favorable en date du 20 décembre 2023 autorisant l'augmentation de la capacité d'accueil à 24 enfants

Vu la commission n°1 Enfance Jeunesse du 07 septembre 2026

Sur proposition du bureau municipal,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** la modification du règlement de fonctionnement du multi-accueil « Les P'tites Grenouilles ».

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Secrétaire de Séance,

Stéphane PLUNIAN

MAIRIE D'INZINZAC-LOCHRIST (Morbihan)

Le Maire,

Jérôme MEUNIER